Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260915-2026_09_56-DE

2026-156

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 15 septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/09/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENOU Ophélie, JOLY Emmanuelle, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud.

Excusée : Mme CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à M. RUAUX Philippe

A été nommé secrétaire de séance : M. HARDY Benoît

2026_09_56 Demande d'achat d'un chemin communal au lieu-dit « La Ville Jean »

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'acquisition d'un chemin communal qui se trouve à proximité de la propriété du demandeur.
Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L123-2 et suivants, les articles R 41-4 à R141-10,
Vu le code rural et de la pêche maritime notamment son article L121-17,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L318-1 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sous réserve du résultat de l'enquête publique à venir
- **DE FIXER** à 1€ par mètre carré le prix de vente de cette parcelle communale.
- **DE PRECISER** que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge exclusive de l'acheteur (frais de bornage ou notariaux)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 16 /09/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

Secrétaire de séance
BENOIT HARDY

MAIRIE D'EPINIAC 35120 (Ille-et-Vilaine) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le